86.344 0982 C1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : 0:1

BÜHRMANN PAPIER Forme juridique : S.A.

Adresse : Avenue Léonard Mommaerts N° : 14-18 Bte : -

Code postal : 1140 Commune : EVERE

Registre de Commerce Lieu : BRUXELLES N° : 5440

N° de T.V.A. (ou mention « non assujetti ») 401.830.418

DATE 12 / 12 / 75 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU 31/ 12/ 85 approuvés par l'assemblée générale du 15 / 05 / 86

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 85 au 31 / 12 / 85

Exercice précédent du 01 / 01 / 84 au 31 / 12 / 84

ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

MM.	Drs. A.W. Overwater,	Président du Conseil d'Administration demeurant aux Pays-Bas, Cicerostraat 5 à 's-Hertogenbosch
	Drs. Th. A. Vervoort,	Administrateur-délégué demeurant aux Pays-Bas, Van Rijckevorsellaan 11 à Moergestel
	L. Kan,	Administrateur-Directeur général demeurant à 1200 Bruxelles, Avenue de Septembre 16
	F. Treu,	Administrateur demeurant aux Pays-Bas, Klaarwaterboslaan 8 à Putten
	Drs. J. Weidema,	Administrateur demeurant aux Pays-Bas, Boekenroodeweg 7 à Aerdenhout
	Drs. J. Brouwer,	Commissaire demeurant aux Pays-Bas, Mozartlaan 27 à Bilthoven

(éventuellement suite page)

Nombre de pages déposées : 23 (normalisées : 19 ; non normalisées : 4)

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet :

Le rapport de gestion — ~~a été déposé au greffe du tribunal de commerce~~

— peut être consulté et obtenu au siège social de la société

Signature
(nom et qualité)
L. Kan
Administrateur-
Directeur général

Signature
(nom et qualité)
Th. A. Vervoort
Administrateur-délégué

AT 40	GR 01	Date du dépôt 08-08-1986	Pages 23	L	ZONE RESERVEE CM 2 P 1 T 1	N° FILM 86.344	PAGE 0983	X 9 C2
T.V.A.	401 830 418							

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	29.394	115.119
I. Frais d'établissement (ann. I)	20	-	-
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	-	-
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	28.550	26.318
A. Terrains et constructions	22	10.576	11.174
B. Installations, machines et outillage	23	8.424	7.113
C. Mobilier et matériel roulant	24	8.268	6.322
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	1.282	1.709
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	844	88.801
A. Entreprises liées	280/1	12	88.128
1. Participations	280	12	88.128
2. Créances	281	-	-
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	-	-
1. Participations	282	-	-
2. Créances	283	-	-
C. Autres immobilisations financières	284/8	832	673
1. Actions et parts	284	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	832	673
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	616.910	623.985
V. Créances à plus d'un an	29	-	-
A. Créances commerciales	290	-	-
B. Autres créances	291	-	-
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	112.296	98.949
A. Stocks	30/36	112.296	98.949
1. Approvisionnements	30/31	-	-
2. En-cours de fabrication	32	-	-
3. Produits finis	33	-	-
4. Marchandises	34	112.296	98.949
5. Immeubles destinés à la vente	35	-	-
6. Acomptes versés	36	-	-
B. Commandes en cours d'exécution	37	-	-
VII. Créances à un an au plus	40/41	464.604	472.242
A. Créances commerciales	40	436.386	457.496
B. Autres créances	41	28.218	14.746
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	-	-
A. Actions propres	50	-	-
B. Autres placements	51/53	-	-
IX. Valeurs disponibles	54/58	32.956	50.570
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	7.054	2.224
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	646.304	739.104

T.V.A. 401 830 418

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		en milliers de francs	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	66.234	115.656
I. Capital (ann. VIII)	10	5.100	5.100
A. Capital souscrit	100	5.100	5.100
B. Capital non appelé (-)	101	-	-
II. Primes d'émission	11	-	-
III. Plus-values de réévaluation	12	-	-
IV. Réserves	13	61.051	110.430
A. Réserve légale	130	510	510
B. Réserves indisponibles	131	1.114	1.114
1. Pour actions propres	1310	-	-
2. Autres	1311	1.114	1.114
C. Réserves immunisées	132	2.839	2.839
D. Réserves disponibles	133	56.588	105.967
C'. Bénéfice reporté	140	83	126
Perte reportée (-)	141	-	-
VI. Subsides en capital	15	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	13.305	12.729
VII. Provisions pour risques et charges			
A. Pensions et obligations similaires	160	-	-
B. Charges fiscales	161	-	-
C. Grosses réparations et gros entretien	162	-	-
D. Autres risques et charges (ann. IX)	163/9	13.305	12.729
DETTES	17/49	566.765	610.719
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	145.650	145.650
A. Dettes financières	170/4	145.650	145.650
1. Emprunts subordonnés	170	-	-
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	-	-
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	-	-
4. Etablissements de crédit	173	80.050	80.050
C 5. Autres emprunts	174	65.600	65.600
B. Dettes commerciales	175	-	-
1. Fournisseurs	1750	-	-
2. Effets à payer	1751	-	-
C. Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
D. Autres dettes	178/9	-	-
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	410.358	455.456
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	-	-
B. Dettes financières	43	8.008	5.250
1. Etablissements de crédit	430/8	8.008	5.250
2. Autres emprunts	439	-	-
C. Dettes commerciales	44	369.059	417.243
1. Fournisseurs	440/4	346.275	399.043
2. Effets à payer	441	22.784	18.200
D. Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	33.291	32.963
1. Impôts	450/3	12.640	13.639
2. Rémunérations et charges sociales	454 9	20.651	19.324
F. Autres dettes	47/48	-	-
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492 3	10.757	9.613
TOTAL DU PASSIF	10 49	646.304	739.104

T.V.A. 401.830.418

2. COMPTE DE RESULTATS

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
I. Ventes et prestations	70/74	2.008.025	2.078.699
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	1.992.021	2.064.914
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction −)	71	-	-
	72	-	-
C. Production immobilisée	74	16.004	13.785
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)			
II. Coût des ventes et des prestations (−)	60/64	(1.969.839)	(2.029.795)
A. Approvisionnements et marchandises	60	1.803.581	1.873.824
1. Achats	600/8	1.816.929	1.898.937
2. Variation des stocks (augmentation −, réduction +)	609	(13.348)	(25.113)
B. Services et biens divers	61	37.985	37.639
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	118.176	108.263
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.405	4.956
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises −) (ann. XII, D)	631/4	1.035	3.000
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises −) (ann. XII, C3 et E)	635/7	576	685
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	3.081	1.428
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (−)	649	(-)	(-)
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	38.186	48.904
Perte d'exploitation (−)	64/70	(-)	(-)
IV. Produits financiers	75	11.783	13.344
A. Produits des immobilisations financières	750	-	-
B. Produits des actifs circulants	751	1.743	2.588
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	10.040	10.756
V. Charges financières (−)	65	(22.647)	(23.604)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B)	650	12.654	12.632
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises −) (ann. XIII, C)	651	-	-
C. Autres charges financières (ann. XIII, D)	652/9	9.993	10.972
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	27.322	38.644
Perte courante avant impôts (−)	65/70	(-)	(-)

T.V.A. 401.830.418

C5.

2. COMPTE DE RESULTATS

(sous la forme de liste) (suite)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
VI. Bénéfice courant avant impôts . . . (+)	(70/65)	27.322	38.644
Perte courante avant impôts . . . . (−)	(65/70)	−	−
VII. Produits exceptionnels	76	75.584	263
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	−	−
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	−	−
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	−	−
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .	763	584	263
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) .	764/9	75.000	−
VIII. Charges exceptionnelles . . . . . (−)	66	76.969	5.403
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	121	144
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	75.030	−
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	−	−
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	−	−
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B) .	664/8	1.818	5.259
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . (−)	669	−	−
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts . (+)	70/66	25.937	33.504
Perte de l'exercice avant impôts . . (−)	66/70	−	−
X. Impôts sur le résultat . . . . (−)(+)	67/77	480	17.737
A. Impôts (ann. XV) . . . . . (−)	670/3	−	17.500
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	480	237
XI. Bénéfice de l'exercice . . . . . (+)	70/67	25.457	15.767
Perte de l'exercice . . . . . (−)	67/70	−	−
XII. Transfert aux réserves immunisées . . (−)	68	−	−
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter . . .	(70/68)	25.457	15.767
Perte de l'exercice à affecter . . . (−)	(68/70)	−	−

T.V.A. 401.830.418 — C6.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		en milliers de francs	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	25.583	16.126
Perte à affecter (–)	69/70	(-)	(-)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	25.457	15.767
Perte de l'exercice à affecter (–)	68/70	(-)	(-)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	126	359
Perte reportée de l'exercice précédent (–)	690	(-)	(-)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
1. sur le capital et les primes d'émission	791	-	-
2. sur les réserves	792	-	-
C. Dotations aux réserves (–)	691/2	(25.500)	(16.000)
1. à la réserve légale	691	-	-
2. aux autres réserves	692	25.500	16.000
D. Résultat à reporter			
Bénéfice à reporter (–)	693	(83)	(126)
2. Perte à reporter	793	-	-
E. Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
F. Bénéfice à distribuer (–)	694/6	(-)	(-)
1. Rémunération du capital	694	-	-
2. Administrateurs ou gérants	695	-	-
3. Autres allocataires	696	-	-

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, *en milliers de francs* (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	-
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	-
. Amortissements (–)	8003	(-)
. Autres (+)(–)	8004	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	-
dont : — Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	-
— Intérêts intercalaires	203	-
— Frais de restructuration	204	-

T.V.A. 401.830.418

86.344 0988

C7.

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, *en milliers de francs* (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1 Frais de recherche et de développement	2 Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (–)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris (–)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés (–)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) – (c)	813		

	Codes	3 Goodwill	4 Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (–)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris (–)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés (–)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) – (c)	813		

86.344 0989

C8.

T.V.A. 401.830.418

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, *en milliers de francs* (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1 Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2 Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3 Mobilier et matériel roulant *(rubrique 24)*	4 Location-financement et droits similaires *(rubrique 25)*	5 Autres immobilisations corporelles *(rubrique 26)*	6 Immobilisations en cours et acomptes *(rubrique 27)*
a) VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent	815	22.120	13.222	23.464	-	4.273	-
Mutations de l'exercice :							
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	-	2.575	5.062	-	-	-
. Cessions et désaffectations (-)	817	(-)	(406)	(1.812)	(-)	(-)	(-)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818	-	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	819	22.120	15.391	26.714	-	4.273	-
b) PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent	820	-	-	-	-	-	-
Mutations de l'exercice :							
. Actées	821	-	-	-	-	-	-
. Acquises de tiers	822	-	-	-	-	-	-
. Annulées (-)	823	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824	-	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	825	-	-	-	-	-	-
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)							
Au terme de l'exercice précédent	826	10.946	6.109	17.142	-	2.564	-
Mutations de l'exercice :							
. Actés	827	598	1.264	3.116	-	427	-
. Repris (-)	828	(-)	(406)	(1.812)	(-)	(-)	(-)
. Acquis de tiers	829	-	-	-	-	-	-
. Annulés (-)	830	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831	-	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	832	11.544	6.967	18.446	-	2.991	-
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	10.576	8.424	8.268	-	1.282	-
dont : . terrains et constructions	250				-		
. installations, machines et outillage	251				-		
. mobilier et matériel roulant	252				-		

21.049 - 25.10.84 - © Banque Nationale de Belgique.

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, *en milliers de francs* (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	Entreprises 1 liées	2 avec un lien de participation	3 autres
1. Participations, actions et parts		*(rubrique 280)*	*(rubrique 282)*	*(rubrique 284)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	88.128	-	-
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836	39	-	-
. Cessions et retraits (-)	837	(13.125)	(-)	(-)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838	-	-	-
Au terme de l'exercice	839	75.042	-	-
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840	-	-	-
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841	-	-	-
. Acquises de tiers	842	-	-	-
. Annulées (-)	843	(-)	(-)	(-)
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844	-	-	-
Au terme de l'exercice	845	-	-	-
c) REDUCTIONS DE VALEUR (-)				
Au terme de l'exercice précédent	846	-	-	-
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847	75.030	-	-
. Reprises (-)	848	(-)	(-)	(-)
. Acquises de tiers	849	-	-	-
. Annulées (-)	850	(-)	(-)	(-)
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851	-	-	-
Au terme de l'exercice	852	75.030	-	-
d) MONTANTS NON APPELES (-)				
Au terme de l'exercice précédent	853	-	-	-
Mutations de l'exercice (+)(-)	854	-	-	-
Au terme de l'exercice	855	-	-	-
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856	12	-	-
2. Créances		*(rubrique 281)*	*(rubrique 283)*	*(rubrique 285/8)*
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857	-	-	673
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858	-	-	354
. Remboursements (-)	859	(-)	(-)	(195)
. Réductions de valeur actées (-)	860	(-)	(-)	(-)
. Réductions de valeur reprises	861	-	-	-
. Différences de change (+)(-)	862	-	-	-
. Autres (+)(-)	863	-	-	-
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864	-	-	832
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 401.830.418

V. PARTICIPATIONS ET ACTIONS DETENUES DANS D'AUTRES SOCIETES

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'entreprise détient des actions (comprises dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) lorsque ces actions représentent 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination et siège	Actions détenues			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par filiales et sous-filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Fonds propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en milliers d'unités monétaires)*	

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS, *en milliers de francs* (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (–)	8682	( )	( )
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit.	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
- Charges à reporter	3.454
- Revenus acquis	3.600

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent.	8700	5.100	xxxxxxxxxxxxxxxxx
— Modifications au cours de l'exercice :			
— Au terme de l'exercice	8701	5.100	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
- Actions ordinaires		5.100	5.100
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxxx	5.100
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxxx	–

 © Banque Nationale de Belgique.

86.344 0993

C 12.

T.V.A. 401.830.418

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé, non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu (En milliers de francs)	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même	872		
— ses filiales et sous-filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en milliers de francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en milliers de francs)	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales et sous-filiales	878		

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 163/9 du passif si celle-ci représente un montant important.

- Provision pour risques de dévaluation des stocks (voir point N° 5 des Règles d'Evaluation)

Exercice
13.305

T.V.A. 401.830.418

X. ETAT DES DETTES, *en milliers de francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) 1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	–	80.050	65.600
1. Emprunts subordonnés	881	–	–	–
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882	–	–	–
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	–	–	–
4. Etablissements de crédit	884	–	80.050	–
5. Autres emprunts	885	–	–	65.600
Dettes commerciales	886	–	–	–
1. Fournisseurs	887	–	–	–
2. Effets à payer	888	–	–	–
Acomptes reçus sur commandes	889	–	–	–
Autres dettes	890	–	–	–
TOTAL	891	–	80.050	65.600

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	–
b) Dettes fiscales non échues	9073	12.640
c) Dettes fiscales estimées	450	–
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	–
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	13.615

 © Banque Nationale de Belgique.

V.A. 401.830.418

I. COMPTES DE REGULARISATION, *en milliers de francs*

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
- BIens et services à imputer	2.356
- Charges financières à imputer	5.924
- Divers	2.477

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, *en milliers de francs*, sauf C1

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70)
Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé**, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	-	-
C1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	9090	107	103
Ouvriers	9091	31	28
Employés	9092	72	71
Personnel de direction	9093	4	4
Autres	9094	-	-
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	83.076	80.155
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	28.009	23.804
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	-	-
d) Autres frais de personnel	623	3.298	2.281
e) Pensions	624	3.793	2.023
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635	-	-
D. REDUCTIONS DE VALEUR (Rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours	9110	-	-
. actées	9111	(-)	(-)
. reprises			
2. Sur créances commerciales	9112	1.035	3.000
. actées	9113	(-)	(-)
. reprises			
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	576	685
Utilisations et reprises	9116	(-)	(-)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.998	838
Autres	641/8	1.083	590

T.V.A. 401.830.418

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS, *en milliers de francs*			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		-	-
. subsides en capital	9125	-	-
. subsides en intérêts	9126	-	-
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
- Escomptes reçus des fournisseurs		10.040	10.657
- Différence de change		-	99
B. INTERETS ET CHARGES FINANCIERES PORTES A L'ACTIF	6503	-	-
C. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510	-	-
Reprises (-)	6511	(-)	(-)
D. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	9.728	10.972
Ventilation des autres charges, si elles sont importantes.			
- Différence de change		265	-

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, *en milliers de francs*		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**		
L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 20.12.1985 a décidé d'augmenter le capital social de 75.000.000 par prélèvement sur les réserves extraordinaires et de réduire le capital pour le même montant afin d'absorber la perte accusée sur une participation (Moniteur du 17.1.1986)		75.000
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**		
Frais de recherches et développement		1.818
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, *en milliers de francs*		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :		
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9134	-
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9135	-
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9136	(-)
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	9137	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9138	480
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9139	480
	9140	-

 © Banque Nationale de Belgique.

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, *en milliers de francs* (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)		
1. Latences actives	9141	48.689
— Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	48.689
2. Latences passives	9144	

XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	145.407	136.358
2. par l'entreprise	9146	311.142	321.177
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	20.070	20.294
2. précompte mobilier	9148	-	-

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice
Dettes et engagements de tiers garantis par l'entreprise :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	14.289
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	22.695
. Autres dettes de tiers garanties par l'entreprise	9152	-
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	-

 © Banque Nationale de Belgique.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs* (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres . . . . . .

	Codes	Exercice	
		pour sureté de dettes et engagements	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :

Engagements importants d'acquisition d'immobilisations . . . . . .

Engagements importants de cession d'immobilisations . . . . . .

	Codes	Exercice
Marchés à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir)	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page)

Litiges importants et autres engagements importants

(éventuellement suite page)

 © Banque Nationale de Belgique.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs* (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

- Une assurance-groupe souscrite auprès d'une compagnie agréée permet d'accorder au personnel une pension égale à 75 % de la moyenne des revenus des trois dernières années de service. Le financement en est assuré partiellement par les affiliés.

Code	Exercice
9220	

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :

. montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, *en milliers de francs*

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1 Exercice	Exercice précédent	2 Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
. participations	926				
. créances : subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929				
. à plus d'un an	930				
. à un an au plus	931				
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. actions	933				
. créances	934				
4. DETTES	935				
. à plus d'un an	936				
. à un an au plus	937				
5. – DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS PAR L'ENTREPRISE	938				
– DETTES ET ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE GARANTIS	939				
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	940				

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, *en milliers de francs* (suite)

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1 Exercice	Exercice précédent	2 Exercice	Exercice précédent
7. RESULTATS FINANCIERS					
. PRODUITS					
.. des immobilisations financières	942				
.. des actifs circulants . .	943				
.. autres produits financiers	944				
. CHARGES					
.. des dettes	946				
.. autres charges financières	947				
8. CESSION D'ACTIFS IMMOBILISES					
. plus-values réalisées . .	948				
. moins-values réalisées . .	949				

Si l'entreprise détient dans une autre entreprise une participation à laquelle est attachée la moitié au moins du nombre des voix présentes ou représentées à la dernière assemblée générale de cette autre entreprise, mais ne considère pas celle-ci comme une filiale ou une sous-filiale :

Entreprise dans laquelle la participation est détenue	Motif pour lequel elle n'est pas considérée comme filiale ou sous-filiale

XIX. RELATIONS FINANCIERES, *en milliers de francs,* AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

	Codes	Exercice
A. Créances existant à charge des administrateurs et gérants	9500	
B. Garanties constituées en leur faveur.	9501	
C. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
— aux administrateurs et gérants	9503	
— aux anciens administrateurs et gérants	9504	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

 © Banque Nationale de Belgique.

Résumé des Règles d'Evaluation

En sa réunion du 11 avril 1978, le Conseil d'Administration a arrêté les règles d'évaluation spécifiques reprises ci-après qui sont applicables pour l'établissement des comptes annuels de la société.

Ces règles d'évaluation sont appliquées d'une façon constante d'une année à l'autre et les modifications éventuelles devront être préalablement soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

Ces règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 modifié par l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983.

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Néant.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur prix d'achat réel, y compris les frais accessoires, les frais de transport et de montage.

La T.V.A., non récupérable, est portée à 100 % dans les frais généraux.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée de vie utile estimée en appliquant les taux suivants :

	Amortissement linéaire
- bâtiments	3 %
- agencement et installations	10 %
- matériel fixe, machines	10 %
- matériel et mobilier de bureau	10 %
- matériel de levage	10 %
- matériel roulant	25 %

En cas d'acquisition de biens usagés, ces taux seront adoptés en fonction de leur état.

Les taux cités ci-dessus sont en concordance avec les taux autorisés fiscalement.

Les frais de réparation des immobilisations corporelles sont imputés directement au compte de résultats.
Tout gain ou perte lors de réalisations est passé à profits et pertes.

Les bâtiments et matériel d'exploitation sont également amortis sur la base de leur valeur de remplacement. La différence entre ces amortissements et les amortissements fiscaux est portée au compte des "réserves disponibles" sous déduction de l'Impôt des Sociétés qui sera apuré.

../..

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations dans les entreprises liées sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition à l'exclusion des frais de banque et autres frais accessoires relatifs à leur acquisition.

Les garanties sont comptabilisées à la valeur payée au moment du cautionnement.

4. CREANCES A PLUS D'UN AN

Créances résultant de livraisons de biens et de prestations de service. Elles sont arrêtées, par débiteur, au montant dûment justifié; restant dû par chacun d'eux et ne comprennent que celles dont l'échéance contractuelle ou prévisible est éloignée d'un an au moins à la date de la clôture de l'exercice.

5. STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût de revient. Les coûts de revient sont déterminés comme suit :

- les marchandises sont valorisées à leur prix d'acquisition + frais de transport + assurance et droits.
  Les prix du papier étant fortement liés à la conjoncture, une provision pour risques et charges est constituée.
  Si les prix augmentent, nos stocks de marchandises sont recalculés au prix du jour et la différence obtenue est versée à ce compte de provision.
  A l'inverse, si les prix sont en baisse ont peut prélever dans ce compte de provision.

6. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont portées à l'actif à leur valeur nominale. Des réductions de valeur pour créances douteuses sont constituées en concordance avec les principes suivants :

Créances douteuses spécifiques :

- FAILLITES : prise en charge de 100 % de la dette au moment de la faillite.

- DOSSIER ENTRE LES MAINS DE L'AVOCAT POUR RECOUVREMENT : prise en charge de 100 % de la dette pour autant que l'échéance est dépassée depuis plus d'un an.

Pour les autres débiteurs, même sans risque apparent, nous constituons, par mesure de prudence, des réductions de valeur.

../..

7. VALEURS DISPONIBLES

Les comptes en banque et autres opérations exprimées en devises étrangères sont enregistrés dans les livres au cours acheteur du marché règlementé des devises à la date du bilan.

Les bénéfices et pertes de change sur opérations, réalisés et non réalisés, sont portés en compte de profits et pertes.

8. DETTES A PLUS D'UN AN

Ces dettes, figurant à la clôture de chaque exercice social, sont arrêtées par créanciers, au montant restant dû à chacun d'eux.
Les dettes libellées en devises étrangères sont évaluées aux taux de change réels à la date de clôture du bilan.

9. DETTES A UN AN AU PLUS

a. Ces dettes, figurant à la clôture de chaque exercice, sont arrêtées par créanciers, au montant justifié restant dû à chacun d'eux.
Les dettes libellées en devises étrangères sont évaluées aux taux de change réels à la date de clôture du bilan.

b. Dans les dettes et provisions fiscales, sociales et salariales, la provision pour congés payés est constituée en appliquant les pourcentages autorisés par des dispositions fiscales.

10. COMPTES DE REGULARISATION

Ces comptes de régularisation tant à l'actif qu'au passif font l'objet d'un examen et d'une évalutation, cas par cas, lors de la clôture annuelle.

o o o o o o o

86.344 1004

TVA	401 830 418

Aux actionnaires de BÖHRMANN PAPIER S.A.
Assemblée Générale qui se tiendra le 15 mai 1986.

Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires (Art. 22 et 23) et en ma qualité de Commissaire de votre société, j'ai contrôlé les Comptes Annuels au 31.12.1985 ainsi que toutes les pièces financières et administratives et je marque mon approbation.

Après contrôle des documents comptables et des livres de la société, je confirme que le bilan et le compte de pertes et profits reflètent fidèlement la situation de la socité au 31.12.1985.

Dans l'exercice de ma fonction, je me suis fait assister par MORET & LIMPERG, accountants, établis à Bruxelles qui ont également contrôlé les comptes annuels de votre société.

Je vous propose d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits tels qu'ils vous seront présentés.

Bruxelles, le 4 avril 1986.

Le Commissaire,

Drs. J. Brouwer